



La santé avant le travail

Editorial

Par Pascal Pavageau

Chaque année sont déplorés 500 accidents du travail mortels en France – chiffre le plus important d'Europe – auxquels s'ajoutent les victimes de maladies professionnelles et l'accroissement inquiétant des pathologies psychiques dont le lien avec le travail n'est que très rarement reconnu. Au-delà des chiffres : des femmes et des hommes dont la santé est dégradée du fait de leur travail, une souffrance souvent inaudible, des réponses encore insuffisantes des pouvoirs publics. Un constat inacceptable car évitable.

Au moment où doivent être publiés les résultats de la mission « Lecocq » sur la santé au travail, Force Ouvrière demande que l'ambition affichée d'une meilleure prévention des risques professionnels se traduise désormais en mesures concrètes, assorties des moyens nécessaires. Alors même que la prévention semble être un objectif partagé par tous – elle est une priorité du troisième Plan santé au travail, de la Stratégie nationale de santé, mais aussi dans la fonction publique – il est paradoxal de constater les contre-réformes successives de ces derniers mois. Le démantèlement progressif de la médecine du travail, comme la dilution du CHSCT dans une instance unique font disparaître des garde-fous, pourtant au plus proche du terrain et de la réalité des risques. Un choix d'autant plus inquiétant dans un contexte marqué par une intensification du travail et une organisation souvent pathogène.

Parce que la santé ne doit pas venir après le travail, Force Ouvrière attend de cette

mission plus qu'une énième déclaration d'intention.

La première étape doit être de rendre l'accès à un service de santé au travail effectif pour tous : travailleurs du privé comme du public, y compris dans les plus petites structures, et demandeurs d'emploi.

Les travaux en cours peuvent être l'occasion de repenser la santé au travail dans une démarche plus globale, en lien étroit avec les enjeux de santé publique et de santé environnementale. Il est en effet indispensable d'agir sur tous les déterminants de la santé et de se donner les moyens d'une politique véritablement efficace de prévention.

En ce sens, les organisations syndicales doivent pouvoir prendre toute leur place dans la réflexion menée, faire valoir leur connaissance du travail réel pour permettre de répondre aux besoins des travailleurs et parvenir à concilier durablement santé et travail. Pour ce faire, Force Ouvrière juge indispensable le rétablissement d'une instance à part entière, dédiée aux questions de santé, sécurité et conditions de travail, ainsi que d'une médecine du travail pour tous. Aussi, notre Organisation trouverait intéressant et utile que des éléments issus de ce rapport fassent l'objet d'une négociation interprofessionnelle, en s'inscrivant ainsi dans un agenda social que nous proposons aux interlocuteurs sociaux d'engager dès septembre. ■

PASCAL PAVAGEAU,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
[@PascalPavageau](#) sur Twitter